

ÉLECTIONS NATIONALES DE MAI-JUIN 2017

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS

Réchauffement climatique, perte de biodiversité, cohésion sociale mise à mal, développement économique en panne, la France fait face aujourd'hui à une **accumulation de défis**. Pour les relever et réussir ensemble les transitions nécessaires, un processus conviant **toutes les énergies citoyennes** est indispensable.

Les associations et organismes soussignés constatent que de nombreux territoires ont adopté avec succès des solutions d'aménagement alliant sobriété énergétique, gestion responsable des ressources naturelles, développement économique et progrès social **à partir d'approches paysagères** attentives aux potentiels de chaque territoire.

C'est pourquoi les organisations soussignées proposent de

mettre le paysage à l'ordre du jour
des échéances politiques nationales
pour réussir les transitions économiques, sociales et
environnementales sur les territoires.

Chaque région possède des singularités naturelles et humaines qui, reconnues et valorisées, contribuent à la mise en œuvre de solutions multifonctionnelles.

- Les richesses énergétiques que chaque territoire possède en propre peuvent améliorer son autonomie en ce domaine.
- Les potentiels agronomiques particuliers de chaque terroir peuvent être mis en valeur par une restructuration du parcellaire au service d'une agroécologie adaptée.
- En se fondant sur les spécificités géomorphologiques qui ont présidé à son implantation, chaque ville peut adopter des modes de transport et d'habiter plus économes en temps, en énergie et en argent, et aussi plus sûrs et plus agréables.

Les approches paysagères appellent **la participation des populations**, enrichissant les solutions d'experts et les adaptant aux réalités locales.

L'exigence de beauté à laquelle nos concitoyens sont sensibles ne constitue pas une contrainte séparée, mais incarne la fierté d'une population qui s'implique dans l'élaboration des projets d'aménagement durable de son territoire afin d'y édifier un avenir plus harmonieux.

Les associations et organismes soussignés attendent donc des législateurs et de l'exécutif intronisés cette année les **10 mesures suivantes** :

1. Définir et adopter d'une **stratégie nationale du paysage**, facilitatrice des transitions en cours et en phase avec les engagements pris lors de la signature de la Convention Européenne du Paysage.

2. Urbanisme et aménagement du territoire

Généraliser les **plans de paysage** comme fil directeur stratégique des documents de planification urbaine et territoriale.

3. Transition énergétique et environnementale

Adjoindre une **dimension paysagère** dans les « plans climat air énergie territoriaux » et généraliser les **plans-guides paysagers** annexés aux Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET).

4. Ressources naturelles

Mettre en œuvre la **trame verte et bleue à l'échelle locale** en la fondant sur les structures paysagères identifiées dans les atlas de paysages. Prévoir que les aides des agences de l'eau comportent des **clauses paysagères**.

5. Agriculture et forêt

Assurer la sauvegarde des terres agricoles et forestières et engager une restructuration du foncier au service d'une **agroécologie** garantissant les fonctions alimentaires, environnementales, énergétiques et paysagères de l'agriculture.

6. Mobilité et transports

Chaque projet d'infrastructure de transport devra affirmer sa **dimension paysagère** et les modes de déplacements doux permettre la découverte du paysage et la **rendre agréables**.

Pour accompagner ces politiques et se donner les moyens de leur mise en œuvre :

7. Élaborer un plan d'action pour l'**éducation au paysage et la recherche**

8. Mettre en place des **formations aux démarches paysagères** dans les cursus des professionnels de l'aménagement, et doubler le nombre de professionnels de la conception paysagère ; promouvoir leur intervention comme conseils dans la fonction publique territoriale ainsi que dans les organismes publics chargés de la ville, de l'agriculture et de la forêt.

9. Reconnaître les Régions comme **cheffes de file des politiques paysagères**.

10. Créer une **banque de références sur les politiques et réussites paysagères** dans les espaces sous statuts ou labels de protection (grands sites, parcs, sites patrimoniaux remarquables, forêts d'exception, conservatoire du littoral, AOP etc.).

ORGANISATIONS SIGNATAIRES (1/2)



● ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ETAT

envirobat **bcdm**



Fédération Française de Paysage

Fédération Française des
Professionnels
de la Pierre Seche

ORGANISATIONS SIGNATAIRES (2/2)

**maisons
paysannes
de france**



Union Française des Etudiants du Paysage